



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0671

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Monsieur Lyonnet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pilon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0671**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Ecole centrale de Lyon

L'Ecole centrale de Lyon est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège est situé à Ecully et auquel s'applique le statut d'école extérieure aux universités défini aux articles L 715-1 à L 715-3 du code de l'éducation. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière.

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, l'Ecole centrale de Lyon a pour mission la formation initiale et continue d'ingénieurs hautement qualifiés, par un enseignement scientifique général et l'étude de questions économiques, industrielles, sociales et humaines. Elle contribue à la formation de cadres, de techniciens supérieurs et de formateurs.

Elle dispense des formations à la recherche qui sont sanctionnées par des diplômes propres ou des doctorats et d'autres diplômes nationaux de troisième cycle. L'Ecole centrale de Lyon conduit des activités de recherche fondamentale et appliquée dans les domaines scientifique et technique. Elle contribue à la valorisation des résultats obtenus, à la diffusion de l'information scientifique et technique, ainsi qu'à la coopération internationale.

La représentation de la Communauté urbaine

L'Ecole centrale de Lyon est administrée par un conseil d'administration assisté par un conseil scientifique et un conseil des études. Le conseil d'administration comprend 32 membres dont 4 représentants des collectivités territoriales, à savoir :

- un représentant du conseil régional Rhône-Alpes,
- un représentant du conseil général du Rhône,
- un représentant de la Communauté urbaine,
- un représentant de la ville d'Ecully.

Il détermine la politique générale de l'école, se prononce sur l'organisation des études, les programmes de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale.

Ses membres sont désignés pour une durée de 4 ans. Afin d'installer son nouveau conseil d'administration, l'Ecole centrale de Lyon sollicite la désignation du délégué titulaire et de son suppléant représentant le conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2008-0031 du 13 mai 2008 ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Yves-Marie Uhlich en tant que titulaire et monsieur Jean-François Arrue en tant que suppléant pour représenter la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.